



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 15 décembre 2025**

**Délibération n° 2025\_201**

**CESSION A BORDEAUX METROPOLE DE PARCELLES COMMUNALES DE LA RUE DES GENETS POUR AMENAGEMENT**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDUIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Marie RECALDE à Cécile SAINT-MARC, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

**ABSENT : 1**

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au domaine public, aux espaces verts, à la mobilité et aux travaux rappelle à l'Assemblée que La commune a validé le projet de réaménagement partiel de la rue des Genêts à l'été 2025.

Le projet consiste à rénover la section dévolue aux piétons et cyclistes sise entre les rues de Bacaris et Rouget-de-L'Isle, pour améliorer la sécurité, renforcer le drainage hydraulique du secteur pour éviter les inondations et raccorder au réseau une opération d'aménagement.

Ces travaux induisent pour la Ville de céder les parcelles cadastrées constitutives de la rue des Genêts ainsi que l'emprise de l'ex-domaine public communal.

Il convient également de céder les emprises et parcelles constitutives des rues de Bacaris, André Dousse et du Val d'Or, qui constituent avec la rue des Genêts, le parc d'activité Saint Exupéry construit par la Ville à la fin des années 1990, considérant que certaines parcelles concernent plusieurs voies ou carrefours et que les mêmes problématiques de gestion, d'entretien et d'aménagement futur les touchent.

En effet toutes ces voies sont également restées propriétés de la commune alors qu'elles auraient dû être cédées dans le cadre de la loi MAPTAM régularisant les compétences des communes et de Bordeaux Métropole mais les actes fonciers consécutifs n'ont jamais été produits.

Les parcelles concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>	Rue(s)
281 AD 433	5385	rue des Genêts -rue de Bacaris
281 AD 420	739	rue des Genêts - rue André Dousse
281 AD 441	866	rue André Dousse
281 AD 449	1781	rue André Dousse - rue du Val d'Or
281 AD 440	1707	rue de Bacaris
281 AD 443	211	rue du Val d'Or
281 AD 446	58	rue du Val d'Or
281 AD 438	33	rue du Val d'Or
total	10780	

Cette cession sera effectuée à titre gratuit, considérant que Bordeaux Métropole exerce les compétences voirie, assainissement et mobilité et que ses services entretiennent et gèrent ces voies depuis la mutualisation de 2017, la ville conserve la propriété du réseau d'éclairage public installé sur ces voies au titre de sa compétence communale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les avis de la Direction de l'Immobilier en date du 24 novembre 2025,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 2 décembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : d'approuver les modalités de cession des parcelles 281 AD 433, 281 AD 420, 281 AD 441, 281 AD 449, 281 AD 440, 281 AD 443, 281 AD 446 et 281 AD 438 pour une emprise totale de 10780 m<sup>2</sup> ;

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 15 décembre 2025

**Bastien RIVIERES**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*